



## 2 acheteurs pour la meme maison

Par **elianepecnard**, le **16/12/2009** à **21:03**

bonjour

nous sommes 2 potentielles acheteurs pour la même maison, nous nous sommes engagés en signant une reconnaissance d'achat pour le montant estimé de la maison, l'autre acquéreur a sans doute signé l'accord le jour suivant. Donc le notaire a convoqué la famille afin que celle ci délibère pour donner la faveur à tel ou tel acquéreur puis le notaire nous informe qu'il y a maintenant d'autres dépendances à estimer qui n'étaient pas prévue dans ladite vente

est-ce légale de nous obliger à estimer cet achat supplémentaire pour nous départager ?

que pouvez vous nous conseiller S V P. ?

d'avance nous vous en remercions

recevez nos sincères salutations PECNARD

Par **JURISNOTAIRE**, le **17/12/2009** à **11:58**

Bonjour, Eliane.

Le vendeur a-t-il signé un mandat de recherche d'acquéreur, ou un engagement de vente "ouvert" (pollicitation) sur la base du premier prix fourni ?

Auquel cas, si ce mandat n'a pas été révoqué, ou si l'engagement n'a pas été rétracté par lui avant que vous "n'actiez" votre propre "reconnaissance d'achat", la vente est conclue à votre profit (sous d'éventuelles conditions suspensives).

La première offre d'acquérir qui se met en face d'une offre de vente, s'accordant sur la maison et sur le prix, rend la vente "parfaite".

En primant sur de semblables offres ultérieures.

Promesse de vente (acceptée) vaut vente.

Possédez-vous une trace écrite, faisant mention de l'offre de vente et indiquant le prix ?

Votre bien dévoué.